

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1246

22 mai 2008

### SOMMAIRE

Acoustilux .....	59762	Kabiria S.A. ....	59777
Actuant European S.à r.l. ....	59768	King & Partners S.A. ....	59769
Albatros Holdings S.A. ....	59767	Landesbank Berlin International S.A. ....	59765
Alger Sicav .....	59775	Luxsun S.A. ....	59788
Alsterkrugchaussee Immobilien A.G. ....	59788	Materials Technics Holding S.A. ....	59790
Arachne Luxembourg S.à r.l. ....	59807	Meigerhorn II Properties S.à r.l. ....	59801
Arise .....	59787	Middle East Two S.A. ....	59776
Beethovenstrasse Immobilien A.G. ....	59787	ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l. .....	59808
Bismuth Participations S.A. ....	59772	Mobsat Group Holding S. à r.l. ....	59791
Black Diamond S.A. ....	59773	Mobsat Management S. à r.l. ....	59791
Blittersdorf Immobilien A.G. ....	59786	Novator Pharma II S.à r.l. ....	59776
Capital Park Associates S.à r.l. ....	59787	Novator Pharma S.à r.l. ....	59775
Capmark El Luxembourg S.à r.l. ....	59791	Opti-Growth Fund .....	59799
C.E.P.A., Compagnie Européenne de Par- ticipations S.A. ....	59765	Patrimoine Marmotte S.A. ....	59772
Cimpor Reinsurance S.A. ....	59775	Ranium International S.A. ....	59762
Cormoran S.A. ....	59774	Red Blue (France) Offices S.à r.l. ....	59767
Energy Trade and Development S.A. ....	59772	Red Blue (France) Retails S.à r.l. ....	59766
Eurohaus Immobilien AG .....	59786	RPM Consulting S.A. ....	59770
Euroklima .....	59795	Sintonia S.A. ....	59773
Fasanenhof Immobilien A.G. ....	59774	Stasis S.A. ....	59777
Ferdinandstrasse Immobilien A.G. ....	59808	Synergies Luxembourg .....	59774
Findale Enterprises S.A. ....	59765	Syrte S.A. ....	59772
FR Cooke Luxco .....	59777	Taurus Company S.A. ....	59762
Gandi Holding S.A. ....	59786	Taxi Ambulances Etoile S.à r.l. ....	59799
Globus Consulting And Management Ser- vices .....	59788	The Sailor's Fund .....	59776
Goethestrasse Immobilien A.G. ....	59773	TMC S.A. ....	59792
Immo-Constructions III S.A. ....	59796	Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	59769
Immo-Constructions II S.A. ....	59792	Tronox Luxembourg S.à r.l. ....	59767
INM Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	59771	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	59808
INM Luxembourg S.à r.l. ....	59775	Umberto Li Causi S.A. ....	59774
International Forwarding Supervisors S.A. .....	59796	YaaZZ Group S.A. ....	59776
		Zephyr Capital Investments S.A. ....	59771

**Acoustilux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.727.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 24 avril 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée ACOUSTILUX S.à.r.l. (R.C.S. N ° B 79727), avec siège social à L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Régua AMIALI

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008057793/3207/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09313. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Ranium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008057794/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07727. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Taurus Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 106.569.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TAURUS COMPANY S.A.", constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 673 du 8 juillet 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.569.

La séance est ouverte à 16,30 heures, sous la présidence de Maître Christian-Charles LAUER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Nathalie SARTOR, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont présents respectivement dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre

du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main, à savoir Madame Silvia NECCI, née à Rome le 10 mai 1967, demeurant à Rome, Grottaferrata.

2.- Transformation des actions au porteur en actions nominatives.

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Fixation du siège social de la société au L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

5.- Nomination de Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, aux fonctions d'administrateur unique de la société.

6.- Nomination de la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

7.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que toutes les actions ont été réunies en une seule main, à savoir Madame Silvia NECCI, née à Rome le 10 mai 1967, demeurant à Rome, Grottaferrata.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transformer les actions au porteur en actions nominatives.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TAURUS COMPANY S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé "associé unique".

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé "administrateur unique".

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quinze juin de chaque année à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société au L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

Monsieur Bertrand MICHAUD, né à Paris (F) le 21 novembre 1961, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.326.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C.-C. Lauer, J. Schmit, N. Sartor, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 25 avril 2008, Relation: EAC/2008/5717. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008057745/272/153.

(080064101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Landesbank Berlin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 15.024.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057818/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09537. - Reçu 78,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Findale Enterprises S.A., Société Anonyme,  
(anc. C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "C.E.P.A COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A.", avec siège à Luxembourg, 55, avenue de la Liberté (Ru B N ° 53.554, constituée sous la dénomination de «C.E.P.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A.», suivant acte notarié du 12 janvier 1996, publié au Mémorial C No 150 du 26 mars 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à L-5368 Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en con-

séquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la raison sociale en "FINDALE ENTERPRISES S.A.»
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> première phrase des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en "FINDALE ENTERPRISES S.A.» et en conséquence l'article 1<sup>er</sup> première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. première phrase.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de "FINDALE ENTERPRISES S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BRIMEYER, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 avril 2008. Relation: EAC/2008/5578. — Reçu: douze euros Eur 12.-.

*Le Receveur ff. (signé):* KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 avril 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008057755/207/49.

(080064249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Red Blue (France) Retails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.158.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg  
le 14 avril 2008 à 10:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Fergal James O'Reilly en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion;

2. La nomination de Madame Julia Martin, née à Oxford (Angleterre), le 3 juillet 1962, avec l'adresse professionnelle au 30 Warwick Street, Londres W1B 5NH (Angleterre), en tant que gérant de classe B de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

*Red Blue (France) Retails S.à r.l.*

ProServices Management S.à r.l.

M. Matthijs Bogers

*Gérant*

Référence de publication: 2008057789/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08992. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080064981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Red Blue (France) Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.160.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg  
le 14 avril 2008 à 10:30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Fergal James O'Reilly en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion;

2. La nomination de Madame Julia Martin, née à Oxford (Angleterre), le 3 juillet 1962, avec l'adresse professionnelle au 30 Warwick Street, Londres W1B 5NH (Angleterre), en tant que gérant de classe B de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

*Red Blue (France) Offices S.à r.l.*

ProServices Management S.à r.l.

Matthijs Bogers

*Gérant*

Référence de publication: 2008057812/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08999. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080065072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Albatros Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 57.374.

—  
RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2005, (déposé le 06/02/2007 no L070019544.04, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 31/01/2007, référence: LSO CA10960) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008057814/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06415. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Tronox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 122.339.670,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 63.591.

—  
Les comptes annuels non audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008057864/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09086. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Actuant European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.955.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the 17th of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

M<sup>e</sup> François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Engineered Solutions, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Indiana, having its registered office at 1217 East 7th Street, Mishawaka IN, 46544, United States of America (the "Principal"), by virtue of a proxy dated 30th January 2008 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

I. That the société à responsabilité limitée Actuant European S.à r.l., having its registered office in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 76 955, has been incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, enacted on 4 July 2000, published in the Memorial C, No 893, of 15 December 2000.

II. That the subscribed capital of the société à responsabilité limitée Actuant European S.à r.l. is presently of nineteen million one hundred twenty-five thousand six hundred fifty Euro (EUR 19,125,650).

III. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of Actuant European S.à r.l.

IV. That the Principal has acquired all shares of Actuant European S.à r.l. referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. That the Principal takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII. That the Principal fully discharges the board of managers for the due performance of its duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of Enerpac BV, Galvanistraat 115, 6716 AE Ede, Netherlands.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le 17<sup>ème</sup> jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M<sup>e</sup> François Feiten, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Engineered Solutions, L.P., un limited partnership, constituée selon les lois de l'Etat de l'Indiana, ayant son siège social au 1217 East 7th Street, Mishawaka IN, 46544, Etats-Unis d'Amérique (le «Mandant»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 janvier 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter le suivant:

I. Que la société à responsabilité limitée Actuant European S.à r.l. ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76 955, a été constituée suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 893 du 15 décembre 2000.

II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée Actuant European S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à dix-neuf millions cent vingt-cinq mille six cent cinquante euros (€ 19.125.650).

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de Actuant European S.à r.l.

IV. Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de Actuant European S.à.r.l. et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que le Mandant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée au conseil de gérance de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société Enerpac BV, Galvanistraat 115, 6716 AE Ede, Pays-Bas.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. FELTEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 mars 2008, LAC/2008/11642. — Reçu douze euros (12 euros).

*Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008057762/211/78.

(080064187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**King & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057797/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09570. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 122.321.460,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.807.

Les comptes annuels non audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008057865/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09091. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**RPM Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.376.

—  
**AUFLÖSUNG**

In the year two thousand and eight, on the third of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Evgeny VYCHKOVSKI, merchant, residing in L-7260 Bereldange, 1, rue Adolphe Weis.

Such appearing party has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "RPM CONSULTING S.A.", (the Company"), with its registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, is registered in the company register at the District Court of Luxembourg City under the number B 68 376, has been incorporated according to a deed of the notary Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, dated January 21st 1999, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" n ° 297, dated April 28th, 1999.

2. That the issued share capital of the Company was formerly set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a formerly par value of one thousand Luxembourg francs (1,000), each share having been entirely paid in.

3. That Mr Evgeny VYCHKOVSKI, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, RPM CONSULTING, hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That Mr Evgeny VYCHKOVSKI moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "RPM CONSULTING S.A." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution and that the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, where they will be kept in custody during a period of five years.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundacht, am dritten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Evgeny VYCHKOVSKI, Kaufmann, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 1, rue Adolphe Weis.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft "RPM CONSULTING S.A.", mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68 376, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligen Amtssitz in Mersch am 21. Januar 1999 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 297 vom 28. April 1999.

2) Das Kapital der Gesellschaft war festgesetzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000.-), eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem früheren Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000, vollständig eingezahlt).

3) Der Erschienene Herr Evgeny VYCHKOVSKI, vorgenannt, ist Inhaberin sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft geworden.

4) Der Erschienene, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär vorgenannter Gesellschaft erklärt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und ersucht den Notar diese Auflösung zu beurkunden.

5) Der Erschienene übernimmt sämtlich Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

6) Der Erschienenene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, aufbewahrt werden.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Vychkovski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14499. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008057763/5770/76.

(080064189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Alon.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008057819/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09547. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.339.900,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 461 du 27 mars 2007, modifié par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2007, acte publié au Mémorial C no 842 du 10 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INM Holdings Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008057872/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09839. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Bismuth Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 90.629.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BISMUTH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008057801/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09780. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 91.917.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008057811/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06661. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Syrte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.187.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYRTE S.A., Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008057815/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09776. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Energy Trade and Development S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 88.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057817/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09401. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Goethestrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 17.556.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057821/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07633. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Sintonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 24/04/2008*

Résolutions:

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2009 le membre du conseil d'administration ci-dessous:

Giovanni Castellucci, dirigeant d'entreprise, demeurant Via A. Bergamini 50, I-00159 Rome

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2009:

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Sintonia SA*

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008057781/1141/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Black Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 53.385.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008057942/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Umberto Li Causi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 132.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057795/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07736. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Fasanenhof Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 21.354.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057823/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07638. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Cormoran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 61.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057832/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07682. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Synergies Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 129.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés le 31 mars 2008 sous la référence L080047313.04 dûment rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057875/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09868. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Cimpor Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 87.242.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057870/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09760. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.882.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2007,  
acte publié au Mémorial C no 818 du 8 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INM Luxembourg, S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008057871/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09837. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057873/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09835. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Novator Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 115.376.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057867/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09771. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008057869/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08538. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Middle East Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 95.546.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057876/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09502. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**YaaZZ Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9663 Kautenbach, 3, Moulin de Schuttbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057877/2298/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Novator Pharma II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 262.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 130.724.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057868/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09774. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Kabiria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 133.282.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057885/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09754. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Stasis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 43.767.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057886/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09759. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**FR Cooke Luxco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 138.100.

**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the third of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

FR XI Offshore AIV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Grand Caymans, registered under number WK-18463, here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Greenwich, USA on March 26th, 2008,

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "FR Cooke Luxco" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these develop-

ments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

**Art. 10. Representation.**

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

**IV. General meetings of shareholders and circular resolutions****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, FR XI Offshore AIV, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 16,005 (exchange rate (median price) on April 3rd, 2008: USD 1.- = EUR 0.6402).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

a) Jeffrey Kurt Quake, born in New York (United States of America), on December 11th, 1973, with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

b) Alex Townsend Krueger, born in Texas (United States of America), on February 19, 1974, with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America.

2. The following company is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336.

3. The registered office of the Company is set at 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FR XI Offshore AIV, L.P., un exempted limited partnership existant selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9002, les Iles Cayman, immatriculée sous le numéro WK-18463, ici représenté par Sophie Arvieux, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, Etats-Unis d'Amérique le 26 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "FR Cooke Luxco" (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) à des tiers n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra être consulté par chaque associé sur sa demande.

6.4. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour cela ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment (avec ou sans raison) par une résolution de l'associé unique ou des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le Conseil.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation lequel, en principe, est Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné, soit avant ou après la réunion. Convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues en même temps et lieux qu'indiqués dans un programme préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Tout gérant pourra donner pouvoir à un autre gérant de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le président et, au cas où aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou sur plusieurs copies, lesquelles constitueront ensemble un même et unique document, seront considérées comme étant valablement adoptées et opposable comme si une réunion dûment convoquée avait été tenue.

#### Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.2. Lorsque la Société a un gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les décisions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (les Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires, le texte des décisions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés exercent leur droit de vote en signant, sur une ou plusieurs copies, les Résolutions Circulaires, lesquelles constituent ensemble un seul et même document.

12.3. Lorsque la Société a un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont retranscrites dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui. Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### **Art. 13. Forme, quorum, majorité et procédures de vote.**

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est remise à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de l'assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales se tiennent aux lieux et horaires mentionnés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

13.5. Tout associé peut donner procuration à toute autre personne, qu'elle soit ou non associée, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions devenant être adoptées aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés seront passées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions seront adoptées à l'Assemblée Générale or par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement dans la nationalité de la Société ou toute augmentation des engagements des associés dans la Société requière le consentement unanime des associés.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil établit le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés vis-à-vis de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand la loi le requière.

15.2. Les associés nommeront les réviseurs d'entreprises, si besoin, et détermineront leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat, lequel ne pourra excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve requise par la Loi. Cette allocation cesse d'être requise quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Les associés décideront de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils pourront en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont préparés par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des profits suffisants et autres réserves (incluant la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale par laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à la réserve légale, le cas échéant;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, prenant en compte les actifs de la Société; et

(v) lorsque le montant des acomptes sur dividendes distribués excède le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'année fiscale, les associés doivent reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour assurer la liquidation et doivent déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s), le(s) liquidateur(s) sera(ont) investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les avis de convocations et communications sont remis ou il y est renoncé et les résolutions circulaires sont prises par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen électronique de communication.

18.2. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent tous les conditions légales, elles seront jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

18.4. Toute question non expressément régie par les Statuts sera tranché en application de la loi et, à condition de ne pas enfreindre la loi, de tout accord passé entre les associés.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

FR XI Offshore AIV, L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société et entièrement libérer les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 16.005 (taux de change (median price) du 3 avril 2008: USD 1,- = EUR 0,6402).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

a) Jeffrey Kurt Quake, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 11 décembre 1973, ayant son adresse professionnelle au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, et

b) Alex Townsend Krueger, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique) le 19 février 1974, ayant son adresse professionnelle au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. La société suivante est nommée comme gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, 3<sup>ème</sup> étage, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

3. Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, 3<sup>ème</sup> étage, L-2763 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 avril 2008, LAC/2008/14496. — Reçu quatre-vingt euros cinquante et un cents Eur 0,5% = 80,51.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008057905/5770/479.

(080063977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Gandi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.772.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour Gandi Holding S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008057858/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01120. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Eurohaus Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 10.915.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057824/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07641. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.478.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057825/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07643. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Arise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.776.

—  
*Extrait des Résolutions du conseil d'administration de 04/04/2008*

Résolution unique

Transfert du siège social de la Société

Conformément à l'article 2 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration décide unanimement de transférer le siège social de la Société qui se trouve actuellement au 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

ARISE SA

Société Générale Bank & Trust

BP 1271 - L1012 LUXEMBOURG

R. MEISTER / Signature

Administrateur / -

Référence de publication: 2008057944/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Beethovenstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 15.772.

—  
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057826/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07647. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Capital Park Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.024.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 23 avril 2008*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de Capital Park Associates S. à r.l. tenue le 23 avril 2008, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008057932/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.262.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057827/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07648. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Globus-CMS S.A., Globus Consulting And Management Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 38.260.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057828/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07657. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Luxsun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.106.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- ALCORAM HOLDING S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg, B 69267, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant à Mamer, non présent, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 22 juin 2007.

2.- FGA (Luxembourg) S.A., immatriculé au RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel GALLO, prédit, non présent, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 22 juin 2007,

lesquels pouvoirs, après avoir été signés «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquelles sociétés comparantes représentées comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LUXSUN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur de brevets, de marques de commerce et de licences.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- euro) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- euro) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

59790

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
- ALCORAM HOLDING S.A., prénommée, .....	999
- FGA (Luxembourg) S.A. , prénommée, .....	1
Total: mille actions .....	1000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000 EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille huit. La première assemblée générale se tiendra en deux mille neuf.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euro (1.500,- euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Madame Rosane MAZZER, administrateur de société, demeurant à F-75011 Paris, 48, rue de la fontaine au roi.
  - Monsieur Claude LEVY, administrateur de société, demeurant à F-94220 Charenton-le-Pont, 38bis, rue Gabrielle.
  - Monsieur Johan LEVY, administrateur de société, demeurant à F-94220 Charenton-le-Pont, 38bis, rue Gabrielle.
3. Est nommé administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration: Monsieur Claude LEVY, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES, (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B.70909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Livoir; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2008, Relation: EAC/2008/4536. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31000.-€ à 0,5 % = 155.-.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008057912/203/126.

(080064060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Materials Technics Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.042.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057888/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09769. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Mobsat Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.393.508,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.515.

En date du 26 octobre 2007, le gérant Mobsat Gérance S.à r.l. a transféré son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057940/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 760.446,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

En date du 26 octobre 2007, les associés Mobsat Gérance S.à r.l. et Mobsat Management S.à r.l. ont transféré leur siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057941/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Capmark El Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

*Extrait les résolutions de l'Associé Unique datées du 14 mars 2008*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 14 mars 2008 de:

\* Karian S.à r.l., gérant

\* Enilec S.à r.l., gérant

- de nommer comme nouveaux gérants de la société, avec effet au 14 mars 2008 pour une durée illimitée;

\* Mrs Geneviève Blauen-Arendt, gérant, ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

\* Mr Peter Dickinson, gérant, ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

- de transférer avec effet au 14 mars 2008 le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

*Pour Capmark El Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008057935/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06644. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**TMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057878/2298/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09484. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Immo-Constructions II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 138.103.

---

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

ont comparu:

1) La société anonyme GETRAL S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 96.608,

ici représentée par:

- Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois,

a) agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société,

et

b) en sa qualité de mandataire spécial d'un autre administrateur-délégué de la société, Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur de sociétés, demeurant à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2008,

lequel document, signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles;

2) Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois;

3) Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur de sociétés, demeurant à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre,

ici représentée par:

- Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2008,

lequel document, signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Ces comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMMO-CONSTRUCTIONS II S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Sandweiler.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation d'un projet immobilier. L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activité.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature Individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

#### Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1) par la société anonyme GETRAL S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-huit actions, . . . . .	98
2) par Monsieur Marco SGRECCIA, préqualifié, une action, . . . . .	1
3) par Monsieur Fabio MAROCHI, préqualifié, une action, . . . . .	1
Total: cent actions, . . . . .	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-5201 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 28 février 1970, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois;
  - b) Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 16 février 1970, demeurant à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre;
  - c) Monsieur Rico MAROCHI, employé privé, né à Differdange, le 9 janvier 1964, demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société anonyme PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 12, rue Cents, RCS Luxembourg, numéro B 136.449.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2013.

6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, les actionnaires autorise le conseil d'administration de la société à nommer Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur-délégué de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elle connue, donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Marco SGRECCIA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008, Relation: LAC/2008/16514. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,50%: 155 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 avril 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008057914/222/174.

(080064010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Euroklima, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 12.142.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2006*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet au 06 janvier 2006.

- L'assemblée accepte les démissions en date du 16 novembre 2006 de Madame Josiane Schmit, Monsieur Martin A. Rutledge et Monsieur Patrick Haller, de leur mandat d'administrateurs de la société et décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Ivo Georgiev KAMENOV, résidant professionnellement au 2 Stefan Karadja Street, 1000 Sofia, Bulgarie, Monsieur Marin Velikov MITEV, résidant professionnellement au 2 Stefan Karadja Street, 1000 Sofia, Bulgarie, et Monsieur Jean-Michel Hamelle, résidant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale délibérant sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'assemblée accepte la démission en date du 16 novembre 2006 de la société ALEXANDER J DAVIES S.A.R.L., de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société et décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat, la société GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., dont le siège social est situé au 24, rue Jean L'aveugle, L-1148 Luxembourg. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale délibérant sur les comptes de l'exercice 2011.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROKLIMA S.A.

Monsieur Jean-Michel Hamelle

Référence de publication: 2008057937/6326/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10076. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**International Forwarding Supervisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.745.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057887/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09767. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Immo-Constructions III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 138.102.

STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

ont comparu:

1) La société anonyme GETRAL S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 96.608, ici représentée par:

- Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois,

a) agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société, et

b) en sa qualité de mandataire spécial d'un autre administrateur-délégué de la société, Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur de sociétés, demeurant à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre,

aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2008,

lequel document, signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles;

2) Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois;

3) Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur de sociétés, demeurant à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre,

ici représentée par:

- Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2008,

lequel document, signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Ces comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMMO-CONSTRUCTIONS III S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Sandweiler.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation d'un projet immobilier. L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activité.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mil neuf.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société anonyme GETRAL S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	98
2) par Monsieur Marco SGRECCIA, préqualifié, une action . . . . .	1
3) par Monsieur Fabio MAROCHI, préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: cent actions . . . . .	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-5201 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 28 février 1970, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois;
  - b) Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 16 février 1970, demeurant à L-4646 Niederborn, 64, rue Saint-Pierre;
  - c) Monsieur Rico MAROCHI, employé privé, né à Differdange, le 9 janvier 1964, demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 12, rue Cents, RCS Luxembourg, numéro B 136.449.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, les actionnaires autorise le conseil d'administration de la société à nommer Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur-délégué de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elle connue, donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Marco SGRECCIA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16515. - Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,50%: 155 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 avril 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008057916/222/170.

(080063998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Opti-Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.183.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Bénédicte LOMMEL / Tanguy LOECHNER-ERNST

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2008057880/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06228. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Taxi Ambulances Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4514 Differdange, 78, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 138.113.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paulo PEREIRA GUEDES, employé privé, né à Luxembourg, le 29 novembre 1971 (Matricule 1971 1129 130), demeurant à L-4514 Differdange, 78, rue Belair,

2.- Monsieur Antonio BAPTISTA BRANCO, employé privé, né à Botao/Coimbra, Portugal, le 20 juin 1967 (Matricule 1967 0620 673), demeurant à L-4717 Pétange, 13, rue du Centenaire.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TAXI AMBULANCES ETOILE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis et ambulances et la location de moyens de transport avec chauffeur.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Paulo PEREIRA GLIEDES, prénommé: cinquante parts sociales, . . . . .	50
2.- Monsieur Antonio BAPTISTA BRANCO, prénommé: cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à 995.- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Paulo PEREIRA GUEDES, employé privé, né à Luxembourg, le 29 novembre 1971 (Matricule 1971 1129 130), demeurant à L-4514 Differdange, 78, rue Belair.

3.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Antonio BAPTISTA BRANCO, employé privé, né à Botao/Coimbra, Portugal, le 20 juin 1967 (Matricule 1967 0620 673), demeurant à L-4717 Pétange, 13, rue du Centenaire.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

5.- L'adresse du siège social est fixée au L-4514 Differdange, 78, rue Belair.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pereira Guedes, Baptista Branco, Schuman.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 avril 2008. Relation: EAC/2008/5353. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500.- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 28 avril 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2008057957/237/73.

(080064236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

### **Meigerhorn II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.128.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of April,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par action) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, juriste, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Meigerhorn II Properties S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred sixty-two thousand Swiss Franc (CHF 162,000.-) divided into three thousand two hundred forty (3,240) shares with a par value of fifty Swiss Franc (CHF 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The three thousand two hundred forty (3,240) shares have been subscribed by LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred sixty-two thousand Swiss Franc (CHF 162,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 100,796 (exchange rate (median price) on April 24, 2008: CHF 1.- = EUR 0.62220).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

#### *General meeting of partners*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. LDV Management II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.593, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., société en commandite par action, constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, juriste, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Meigerhorn II Properties S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-deux mille francs suisses (CHF 162.000,-) représenté par trois mille deux cent quarante (3.240) parts sociales, d'une valeur de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

*Souscription et libération*

Les trois mille deux cent quarante (3.240) parts sociales ont été souscrites par LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., prénommée

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent soixante-deux mille francs suisses (CHF 162.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 100.796 (taux de change (median price) du 24 avril 2008: CHF 1,- = EUR 0,62220).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. LDV Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.593, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2008, LAC/2008/17109. — Reçu cinq cent un euros huit cents à 0,5%: 501,08.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058404/202/347.

(080064490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Arachne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057847/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08094. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.403.

—  
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de qui s'est tenu le 10 avril 2008*

Au Conseil d'Administration de ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l. ("la société"), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Steen Foldberg

Gérant

Référence de publication: 2008057933/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 753.432.225,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

—  
Il résulte de deux contrats sous seing privé signés en date du 18 avril 2008 que:

1. Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., ayant son siège social à l'adresse suivante: 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, a cédé 64.291.667 parts sociales ordinaires de classe B du capital social détenues dans la Société à Tyco Electronics Germany Holdings GmbH, ayant son siège social à l'adresse suivante: AMPèrestrasse 12-14, 64625 Bensheim, Germany

2. Tyco Electronics Germany Holdings GmbH, ayant son siège social à l'adresse suivante: AMPèrestrasse 12-14, 64625 Bensheim, Germany, a cédé 64.291.667 parts sociales ordinaires de classe B du capital social détenues dans la Société à Tyco Electronics Group S.A., ayant son siège social à l'adresse suivante: 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058136/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.842.

—  
Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057822/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07635. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---